



Soisy
sous-Montmorency

Centre communal d'action sociale
AA/EB
2020- 4

DECISION DU PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

PRISE LE **20 FEV. 2020**

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RESULTANT DE LA DELIBERATION DU 15 MAI 2014

OBJET : Animation Séniors – Salon de l'agriculture.

Le président du centre communal d'action sociale,

Vu les articles L. 2122-21, L. 2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 15 mai 2014,

Considérant l'organisation d'une sortie au Salon de l'agriculture à la porte de Versailles, le 25 février 2020, pour les personnes âgées de la commune,

DECIDE

- De fixer la participation des séniors à 5 €.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le **20 FEV. 2020**

Le président du centre
communal d'action sociale,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269501714-20200220-CCAS2020DEC4-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020



Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Affiché et/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.